

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Ville de VANNES**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue : **Hôtel de Ville – Place Maurice Marchais – BP 509**
Commune : **VANNES**
Code postal : **56019**

Nature des activités : **Collectivité locale / Service public**

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 - Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Coupe de 2 arbres (morts) présentant des indices anciens d'utilisation par le grand capricorne (trous d'émergence).
B2 - Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) - Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>)	Travaux sur un fossé accueillant une vingtaine d'individus en période de reproduction.
B3 - Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) - Chauves-souris (<i>Pipistrellus pipistrellus</i> et <i>Pipistrellus Kuhlii</i>)	Coupe de 8 arbres présentant des potentialités d'accueil (trous de pics, cavités, écorce décollée, etc.).
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Les coupes sont liées à l'aménagement d'un quartier d'habitation et de commerces au niveau d'un délaissé aménageable au cœur de la ville de Vannes. Dans le cadre de son projet global d'aménagement, la ville va conserver près de 35 % des surfaces pour la préservation de la biodiversité (grande zone humide centrale et boisements au sud du quartier). 80 % des haies bocagères présentes sur le site seront également conservées et gérées (cf. dossier de demande de dérogation joint).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : - Coupe d'arbres potentiellement exploités par des espèces protégées
- Reprise d'un fossé exploité par des amphibiens protégés

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Les travaux seront encadrés par un écologue dans le cadre d'une assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage.

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Coupes et travaux sur le fossé effectués en dehors des périodes de plus forte sensibilité des espèces (reproduction et hivernage)

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bretagne

Départements : Morbihan

Cantons : Vannes

Communes : Vannes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : (cf. dossier de demande de dérogation joint)

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

- Recreusement de mares et de dépressions humides (amélioration de la situation par rapport à l'existant).
- Protection des parties « naturelles » du site et de certaines haies par une OAP paysage intégrée au futur PLU.
- Mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion des zones humides en faveur de la biodiversité.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

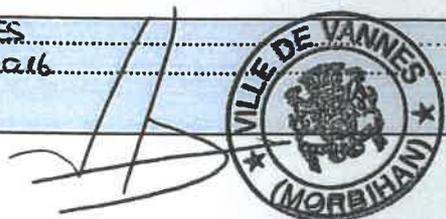
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

- Suivi des populations d'amphibiens sur 2 ans après les travaux, puis contrôle au bout de 5 ans.
- Suivi de la bonne reprise des plantations (haies) sur 5 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à VANNES
le 01.08.2016
Votre signature



DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ville de VANNES
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Hôtel de Ville – Place Maurice Marchais – BP 509
 Commune : VANNES
 Code postal : 56019
 Nature des activités : Collectivité locale / Service public
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – Passereaux communs (<i>Cf. liste jointe</i>)		Travaux sur des milieux potentiellement exploités par ces espèces (haies, prairies, fourrés).
B2 - Chauves-souris (<i>Pipistrellus pipistrellus et Pipistrellus Kuhlii</i>)		
B3 – Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)		
B4 – Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)		Effet de coupure et risque de mortalité lié aux routes.
B5 – Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les coupes sont liées à l'aménagement d'un quartier d'habitation et de commerces au niveau d'un délaissé aménageable au cœur de la ville de Vannes. Dans le cadre de son projet global d'aménagement, la ville va conserver près de 35 % des surfaces pour la préservation de la biodiversité (grande zone humide centrale et boisements au sud du quartier). 80 % des haies bocagères présentes sur le site seront également conservées et gérées (*cf. dossier de demande de dérogation joint*).

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : Ces risques sont limités du fait d'interventions lourdes (défrichements) hors période de sensibilité des espèces (périodes de reproduction et d'hivernage).
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Risque de dérangement en phase travaux. Ce dérangement restera limité du fait d'interventions lourdes (défrichements) hors période de sensibilité des espèces (périodes de reproduction et d'hivernage).

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Les travaux seront encadrés par un écologue dans le cadre d'une assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage.
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Travaux de débroussaillage réalisés autant que possible entre août et octobre ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Morbihan
Cantons : Vannes
Commune : Vannes

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

- Protection des parties « naturelles » du site et de certaines haies par une OAP paysage intégrée au futur PLU.
- Mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion des zones humides en faveur de la biodiversité.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

- Suivi des populations d'amphibiens sur 2 ans après les travaux, puis contrôle au bout de 5 ans.
- Suivi de la bonne reprise des plantations (haies) sur 5 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à VANNES

le 01/09/2016

Votre signature

